

Appel à projets 2020

OPTIMISATION DE LA CONSOMMATION ET ECONOMIES D'EAU

REGLEMENT

Date de lancement de l'appel à projets : **15 Mars 2020**

Date limite de réception des candidatures : **15 Juillet puis 15 Novembre 2020**

Envoi des candidatures par courrier :

Agence de l'Eau Artois Picardie
Appel à projets « Optimisation de la consommation et économies d'eau »
200 rue Marceline
BP 80818
59508 DOUAI cedex

Contexte de l'appel à projets

Le deuxième volet des Assises de l'Eau qui s'est conclu en juillet 2019 a abouti à un programme d'actions visant à répondre aux défis du changement climatique dans le domaine de l'eau.

Les instances de Bassin Artois Picardie ont décidé de proposer le bassin comme territoire d'expérimentation de cette deuxième phase des Assises en élaborant un programme spécifique sous forme d'aides élargies et d'appels à projets pour un montant total de 40M€.

Sur le bassin Artois Picardie, la ressource en eau a toujours été considérée comme abondante avec localement quelques insuffisances mais sans grands déséquilibres.

Néanmoins, plusieurs bassins de population ont besoin de prélèvements en dehors de leur bassin versant soit par absence de nappe exploitable comme le Dunkerquois, les Flandres ou les secteurs de Bas Champs picards, soit par des besoins supérieurs aux capacités de production comme pour l'agglomération lilloise.

Le bassin connaît depuis plusieurs années des situations dites exceptionnelles de déficit pluviométrique ayant conduit ces 3 dernières années à la prise d'arrêtés sécheresse avec restrictions d'usage.

Il est donc important de réfléchir aux actions préventives et curatives permettant de pallier la baisse de disponibilité de la ressource en eau dans les années futures.

Le présent appel à projet correspond à l'action 3 de cette expérimentation et porte sur les actions d'optimisation de la consommation et les économies d'eau, en lien avec l'action 5 du 2ème volet des Assises qui prévoit une réduction des prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel à projets vise à financer des démarches et dispositifs visant à lutter contre le gaspillage de l'eau et à réduire la consommation d'eau.

Les actions éligibles sont :

- Les démarches visant une économie et un usage rationalisé de l'eau potable via :
 - o L'installation de dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics existants (établissements scolaires, piscines, vestiaires, bureaux...)
 - o La mise en circuit fermé de fontaines publiques,
 - o L'installation de bornes de prélèvement payantes pour les services techniques comme alternative à l'utilisation des poteaux incendie.
- Les travaux d'économie d'eau des acteurs économiques (circuits fermés, refroidisseurs à air, réducteurs de débits...)

Les projets présentés devront être accompagnés d'un diagnostic des consommations et des solutions pour les réduire et présenter un bilan prévisionnel annuel des économies d'eau.

Porteurs de projets éligibles

L'appel à projets est ouvert aux structures suivantes :

- Les collectivités territoriales et établissements publics pour leurs bâtiments de bureaux, établissements scolaires, habitats collectifs, équipements sportifs (piscine, vestiaires...)
- Les acteurs économiques.

Critères d'éligibilité et de priorité

Les critères d'éligibilité de la délibération « modalités générales » devront être respectés à l'exception de celui relatif à la programmation de l'opération dans un Programme Concerté sur l'Eau (PCE).

Tous les projets devront présenter un bilan des consommations actuelles et les perspectives d'économies attendues.

Seuls les projets permettant **une économie minimale de 1 000m³/an** seront retenus.

Le montant de travaux sera plafonné à **50€/m³ économisés** avec un maximum de 500 000€ par projet.

Les projets portant sur l'utilisation de ressources alternatives (eau de pluie, eau usée traitée, eau d'exhaure ou de forage non potable...) ne sont pas éligibles au présent appel à projets mais relèvent de l'appel à projets « promotion de l'usage des eaux non conventionnelles »

Les travaux de recherche de fuites, d'instrumentation de réseaux et de remplacement de canalisations et branchements ne sont pas éligibles au présent appel à projets mais relèvent de la délibération « classique » sur la protection de la ressource et l'alimentation en eau potable (délibération 19-A-068 du CA du 6/12/2019)

Priorités

Pour chaque échéance (15 Juillet et 15 Novembre), les projets seront examinés et priorisés en fonction des volumes économisés et du rapport coût-efficacité.

Par ailleurs, les projets situés sur des zones en tension ou sans ressource et à forte demande en eau seront favorisés.



Le dossier devra être remis dans les délais, complet et au format demandé.
Toute opération démarrée avant le dépôt du dossier ne pourra être prise en compte.

Les études ou projets non retenus dans le cadre de cet appel à projets mais pouvant élargir à d'autres délibérations sectorielles seront financée selon les modalités du 11^e programme en vigueur.

Modalités d'aide

Dans le cadre de cet appel à projets, le taux d'aide maximal de l'Agence est porté à

- **70% de subvention** pour les collectivités territoriales et établissements publics
- **40% de subvention** pour les acteurs économiques dans le respect de la réglementation européenne sur les aides d'Etat.

Chaque projet est **plafonné à 0,5M€ de dépenses finançables**.

L'enveloppe prévue pour cet appel à projets est de **6 Millions d'euros**.

Modalités de candidature et dépôt des dossiers

Le dépôt des dossiers est possible du **15 Mars au 15 novembre 2020**. Toute demande reçue après le 15 Novembre 2020 sera non éligible.

Les dossiers seront examinés en 2 séquences d'examen :

- Les dossiers déposés **avant le 15 juillet** seront présentés pour décision en Commission Permanente des Interventions en Octobre 2020 ;
- Les dossiers reçus **après le 15 juillet et avant le 15 novembre** feront l'objet d'une décision fin 2020 ou début 2021.

Les dossiers de demande d'aide devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, **sous format papier à l'adresse suivante :**

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Appel à projets « Optimisation de la consommation et économies d'eau »
200 rue Marcelline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80818 – 59508 DOUAI CEDEX

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :

1. Une demande de participation financière,
La demande est un courrier signé du Maître d'Ouvrage adressé au directeur de l'Agence de l'Eau qui reprend les éléments essentiels de la demande.
2. Un dossier administratif comportant des informations d'ordre général :
 - la présentation du maître d'ouvrage : nom, acronyme, raison sociale, adresses postale et internet, nom du président/directeur, domaine d'activités habituelles, moyens humains,
 - le nom, la qualité et les coordonnées de la personne chargée du dossier,
 - l'attestation de récupération ou de non récupération de la TVA,
 - le N° de SIRET et le RIB,
 - la délibération du Maître d'Ouvrage, personne morale,
 - l'attestation de non commencement de l'opération.
3. Un dossier technique présentant le projet, les objectifs, les perspectives d'économie d'eau prélevée et intégrant les aspects financiers.

Examen des projets

Une évaluation des critères d'éligibilité et de priorités sera réalisée avant chaque séquence de présentation.

Les projets seront présentés pour décision en Commission Permanente des Interventions selon le calendrier des Instances de 2020 et 2021.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une convention de financement conclue entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représentée par son Directeur Général, et le représentant légal du maître d'ouvrage.

Contacts pour tous renseignements complémentaires

Mission Mer du Nord :

Jean-Philippe KARPINSKI – Tél : 03.27.99.90.63 – jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr

Mission Littoral :

Ludovic LEMAIRE - Tél : 03.21.30.95.75 – l.lemaire@eau-artois-picardie.fr

Mission Picardie :

François BLIN - Tél : 03.22.91.94.88 – f.blin@eau-artois-picardie.fr

Service Expertise Ecosystèmes et Nouveaux Enjeux (SEENE)

Karine VALLEE – k.vallee@eau-artois-picardie.fr – 03.27.99.90.52